



Ambulancière dans une petite entreprise, j'en suis au 7ème cdd...

Par **Claire**, le **17/11/2011** à **19:16**

Bonjour,

Je suis ambulancière et travaille depuis le 27 juin dernier dans une petite entreprise. J'ai été embauchée en remplacement d'un salarié (CDI) qui est en arrêt de travail.

En presque 5 mois, j'en suis au 7^e CDD signé, à chaque fois pour une durée de deux ou trois semaines... Le patron m'a dit oralement que j'avais ma place au moins jusqu'au 31 décembre 2011, date prévue du retour du salarié que je remplace... Mais qu'en attendant il préfère renouveler mes CDD... Et qu'à partir de mars 2012, une salariée partant à la retraite, j'aurai peut-être un CDI... Est-ce normal ? Est-ce acceptable ? Est-ce légal ?? Quel est mon recours ?

Je ne veux pas forcément "faire de vague" dans l'entreprise, mais voudrais au moins avoir les arguments s'il en est, pour demander plus, pour le faire réagir...

Merci de votre réponse.

Par **pat76**, le **17/11/2011** à **19:35**

Bonjour

Si le CDD que vous avez signé est pour le remplacement d'un salarié absent et que le CDD prendra fin au retour du salarié, tout cela est légal.

Par **Claire**, le **17/11/2011** à **19:39**

D'accord. Pas mal de personnes m'avaient dit de me "rebeller", que c'était illégal,... mais j'ai bien fait de demander votre avis d'expert. Je vous remercie